



## FICHE QUALITÉ

### RAPPEL DES BONNES PRATIQUES



Afin de respecter le critère 10.5.1 du chapitre Gestion du circuit du médicament d'Agrément Canada qui stipule que : « **Les gestionnaires de l'établissement assurent un accès limité aux aires d'entreposage des médicaments** », voici un rappel des bonnes pratiques en matière de chariot à médicaments.

#### Principes de sécurité et de confidentialité

- Les chariots doivent toujours être orientés face à la porte de la chambre ou au mur de façon à ne pas obstruer le corridor et à maintenir les informations confidentielles (nom, numéro de dossier, numéro de chambre).
- Les chariots doivent de plus être constamment branchés, sous charge ou rechargés.
  - ⇒ À une prise électrique : lorsqu'ils ne sont pas en utilisation (ex. : entre les tournées).
  - ⇒ Lorsqu'applicable, au réseau internet (fil bleu) permettant de mettre à jour les nouvelles autorisations d'accès : après la dernière tournée du quart du soir jusqu'à la première tournée du quart nuit (ex. : entre 22 h 30 et 2 h).
- Les tiroirs du chariot doivent toujours être verrouillés lorsqu'ils sont sans surveillance. **Aucune clé ne doit être insérée en permanence dans la serrure du chariot !** Car un chariot déverrouillé, ou une batterie complètement déchargée, permet l'accès sans restriction aux tiroirs de médicaments.
  - ⇒ Cette pratique est interdite et contrevient à la procédure de contrôle des médicaments.
  - ⇒ Cette négligence peut entraîner des vols de substances contrôlées et des conséquences graves peuvent survenir pour les usagers (ex. : surdose).

**À NE PAS FAIRE !!**



#### En cas de bris

En présence de bris des prises de courant ou des prises réseau, vous pouvez effectuer une demande au Service fonctionnement et installation matérielle (SFIM). Il est aussi possible d'effectuer une demande de relocalisation lorsqu'il existe un enjeu de bris répété (ex. : mauvaise hauteur des prises, oubli du personnel de débrancher les fils avant une tournée, car la prise est camouflée par les chariots lorsqu'ils sont rangés).

Pour plus d'information, communiquez avec le département de pharmacie au : [pharmacie.agrement.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pharmacie.agrement.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)